

Je veux avoir ma nationalité française

Par Karim1958, le 20/04/2016 à 19:37

Ok je suis Algerien de nationalite et je suis ne en 1958 pendant I ocupation francaise a Hennaya province de Tlemcen et je veux savoir si j ai le droit d avoir la nationslité française ou pas et à quelle adresse où je peux envoyer ma demande meeci bcp

Par youris, le 20/04/2016 à 19:52

étant mineur à l'indépendance de l'algérie, vous avez suivi la nationalité de vos parents lors de son indépendance.

si vos parents ont reçu la nationalité algérienne à cette date, ils ont perdu la nationalité française et vous aussi.

salutations

Par Karim1958, le 20/04/2016 à 20:24

Ok mais j ai demande un acte cevil sa fait longtemps au juge de tribunal d instance service de nationalite et j ai recu une copie

Par youris, le 20/04/2016 à 20:31

étant né en 1958 avant l'indépendance de l'algérie ou tous les algériens étaient français, il est normal que vous ayez reçu un acte de l'état civil alors français.

mais en 1962, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

la république algérienne a conservé les registres d'état civil de la période française.

Par Karim1958, le 20/04/2016 à 20:43

Svp je veux savoir est ce que l'adresse de Monsieur le juge de tribunal d'instance service de nationalité. 4 rue de Maréchal Joffre - Bordeaux. France est ce que il est toujours le meme adresse que je peux avoir l'acte de l'etat cevil ou ils sont changes l'adresse car chaque

province en algerie a un adresse pour ceux qui veulent l Acte de l etat cevil en france merci bcp

Par Tisuisse, le 22/04/2016 à 09:55

Bonjour Karim,

Vous n'êtes pas français, vous êtes devenu algérien en 1962, suivant en cela la nationalité de vos parents, donc pour devenir français, ce ne sera pas automatique, il vous faudra suivre la procédure imposée à tous les immigrés arrivés, vivants sur le sol français, et en situation régulière. Si vous habitez en Algérie vous n'aurez droit à rien pas plus que vos descendants.